

Phase III.- Analyse-critique des éléments de Politique publique mise en œuvre dans le secteur Énergie au cours de la période 2017-2020

En Haïti, le terme *énergie* étant souvent confondu avec celui d'*électricité*, il n'est pas superflu de préciser que le concept d'*énergie* est plus général et prend en compte les trois (3) **sous-secteurs** suivants :

- (a) celui de l'énergie domestique (principalement l'énergie de cuisson, incluant le charbon de bois, le bois de feu et le gaz de pétrole liquéfié, GPL, communément appelé « gaz propane »),
- (b) celui des produits pétroliers (ou hydrocarbures, incluant le diesel, la gazoline, le kérosène, le mazout, le gaz propane et le gaz naturel), et
- (c) celui de l'électricité (produite à partir des hydrocarbures, de l'énergie hydraulique, solaire, éolienne, etc.).

Cette méprise se constate même dans les documents de Déclaration de politique générale (DPG) des Premiers Ministres successifs où le thème « énergie » est réduit à l'électricité et traité en quelques paragraphes laconiques. Ce fut le cas, par exemple, de celles des Premiers Ministres Jack Guy Lafontant (2 paragraphes, DPG page 23) et Jean Henry Céant (6 paragraphes, DPG pages 34, 35).

L'analyse du Cadre matriciel (période 2017-2020) pour le secteur de l'Énergie révèle, d'un côté, que les objectifs stratégiques poursuivis par les stratégies, programmes ou plans définis et mise en œuvre par le Gouvernement ont livré certains résultats effectifs, quoique non largement diffusés et, de l'autre, que ces résultats n'ont été atteints que partiellement, en deçà des engagements proclamés dans les Déclarations de politique générale et des attentes créées par les positions publiques hautement médiatisés.

Dans le Cadre matriciel, les différents documents de Politiques publiques que nous avons mobilisés et analysés dans le secteur de l'« Énergie » ont permis de regrouper les actions publiques en Quatre (4) grands Axes stratégiques. L'ensemble de ces grands Axes est décliné en dix-huit (18) actions prioritaires. Nous nous proposons d'évaluer aux points de vues suivants :

- (1) En termes d'une juste adéquation aux objectifs : les actions planifiées et réussies ;
- (2) En termes de cohérence par rapport aux buts visés : les actions qui ne correspondent pas ou peu à la réalité des besoins sur le terrain ;
- (3) En termes d'efficacité : les actions dont les résultats observés sont très en deçà des résultats attendus ;
- (4) En termes d'efficience : les actions dont les résultats observés ne sont pas à la hauteur du coût consenti ou du temps investi.

(1) Actions en adéquation avec objectifs

Les actions suivantes peuvent être considérées comme celles faisant partie de la planification de politique publique qui ont effectivement été complétées.

- *Création de l'ANARSE*

La nomination du premier Directeur Général de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie (ANARSE) est le seul accomplissement institutionnel constaté. L'institution, créée préalablement par le Décret sur l'énergie du 6 février 2016, n'avait pas encore concrétisé jusque là.

- *De nombreuses réhabilitations et constructions d'infrastructures électriques*

Il convient de noter les réhabilitations majeures de centrales, de réseaux et de sous-stations électriques (Péligre, Drouet, 52 km de ligne 115 kV, 9 sous-stations), les constructions de nouvelles centrales et de nouvelles lignes (60 MW à Thor, 7,2 MW à St Raphael, 9 km de lignes souterraine à la Croix des Bouquets, 4,5 km de ligne vers Saint Raphaël), ainsi que les diverses réhabilitations, constructions et installations encore en cours (ancienne centrale du Cap-Haïtien, réseau du Limbé, 10 km de lignes 60 kV, 4 sous-stations, 70 000 nouveaux compteurs numériques permettant le prépaiement).

- *Réalisations de micro-réseaux d'électricité*

Aux réalisations techniques énumérées plus haut, il faut ajouter les vingt-deux (22) micro-réseaux réhabilités ou construits dans des villes secondaires du pays (Anse-à-Veau, Petit-Trou de Nippes, Plaisance du Sud, La Vallée de Jacmel, Fond des Blancs, Corail, Pestel, Bonbon, Marfranc, Moron, Abricot, Anse d'Hainault, Dame-Marie Dondon,

Mombin Crochu, Capotille, Valières, Mont-Organisé, Carice et Baie de Henne, Tiburon, Marchand Dessalines) et les appels d'offres pour l'octroi de sept (7) concessions d'exploitation commerciale de micro-systèmes électriques (Borgne, Pilate, Plaisance du Nord, Anse-à-Galets, Pointe-à-Raquette, Thiotte, Anse-à-Pitre). Il est planifié que ces infrastructures électriques soient alimentées par de la production aux énergies solaire et thermique (photovoltaïque et diesel) et opérés par des opérateurs privés ou des coopératives.

Il faut donc reconnaître qu'il y eut un travail réel réalisé et encore en chantier, et que l'on pourrait arguer que le progrès ainsi réalisé dans le sous-secteur électricité dépasse aisément les réalisations des 25 années qui les ont précédées. Un tel niveau de résultats ne serait pas survenu sans l'expression d'une **volonté politique** sans équivoque autour de ce projet énergétique. Nous pouvons en déduire, qu'en général, une forte volonté politique, exprimée dans la parole et dans les actions, est indispensable pour l'obtention de résultats appréciables en matière de politiques publiques.

En dépit de cela, nous pouvons observer que les objectifs fixés n'ont pas été atteints dans leur totalité. Nous estimons les manquements observés imputables à un ensemble de facteurs dont certains *précèdent* l'avènement de la dernière administration présidentielle, tandis que d'autres facteurs y sont directement liés. Considérons-les tour à tour.

(2) Les actions souffrant d'un déficit de cohérence vis-à-vis des besoins réels

En dépit des besoins clairement exprimés dans la feuille de route pour l'énergie du secteur public, certaines actions réalisées sont moins qu'idéales, tandis qu'un ensemble d'actions importantes ont simplement brillé par leur absence. Nous les présentons ici.

○ Réalisation dont les choix techniques sont moins qu'idéales

Il ne fait pas de doute qu'une augmentation de la production d'électricité pour la région métropolitaine de Port-au-Prince est absolument nécessaire en raison de l'explosion de la demande d'électricité dans cette région. Il fut fait le choix d'une centrale de 60 MW de capacité, composées de **turbines** alimentée au **gaz naturel**, le gaz naturel devant

permettre de réduire les coûts par rapport à l'utilisation du diesel ou du mazout. À ce sujet, il faut signaler les points techniques suivants. (a) Pour importer le gaz naturel en des volumes nécessaires au fonctionnement de ces turbines, il faut **d'abord** construire des terminaux de gaz naturel. Or ceci n'a pas été réalisé. (b) En l'absence de gaz naturel, ces turbines peuvent fonctionner au diesel. Toutefois, cela implique l'utilisation de grands volumes de diesel, à des coûts élevés, annulant l'avantage de la réduction des coûts recherchée. Les décideurs auraient donc peut-être dû faire un autre choix technologique pour cette nouvelle centrale de 60 MW à Thor.

○ *L'absence d'une Déclaration formelle de politique publique pour le Secteur énergie.*

Plusieurs administrations présidentielles et de nombreux Gouvernements se sont succédés sans publier de document formel présentant la Politique Énergétique du pays. S'il avait existé, un tel document, discuté dans la sphère des acteurs publics et privés du secteur, aurait permis d'orienter résolument (i) les plans du secteur, (ii) les engagements financiers publics en énergie, (iii) les investissements privés en énergie, (iv) les investissements associés, industriels ou commerciaux, induits à partir des garanties accordées par une position non équivoque du Gouvernement dans le secteur. Le flou entretenu en termes d'engagement de l'État dans le secteur de l'énergie n'a pas créé l'environnement incitatif, propre à promouvoir les investissements, autant en énergie que dans les domaines devant s'appuyer sur l'énergie électrique ou l'énergie fossile pour leurs opérations. Actuellement, le seul engagement formel de l'État en termes d'énergie semble avoir été la **Feuille de route pour le secteur de l'énergie** assignée par le Président de la République au Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications. (Ce document avait été publié sur le site du Conseil des Ministres, mais il est maintenant inaccessible, car le site n'est plus en ligne.)

○ *La carence d'institutions indispensables au fonctionnement du secteur*

L'analyse des leviers de la Gouvernance du secteur de l'énergie renvoie à la faiblesse des structures institutionnelles et opérationnelles, imputable à la faiblesse persistante des cadres juridico-institutionnels et réglementaires. Tout cela est préjudiciable à la bonne administration et à la gestion adéquate du secteur. Ces lacunes sont caractérisées, entre autres, par la fragmentation des principales institutions étatiques impliquées dans le

secteur de l'énergie en Haïti, occasionnant un manque de coordination et de leadership en rapport avec les différents organes étatiques opérant dans le secteur , parmi lesquels on peut citer : le MTPTC, le MEF, le MCI, le MDE, l'EDH, le BME, et même le BMPAD¹. Cela entraîne une faiblesse notable dans le système de contrôle, de suivi et de supervision par l'État, notamment sur les opérations du secteur de l'électricité à travers les transferts importants de fonds du Trésor Public. Il est à relever également de nombreuses carences dans la formulation et la planification des stratégies et politiques du secteur ; dans la conception, la construction et l'opérationnalisation de systèmes énergétiques exploités en Haïti ; dans la constitution, l'organisation et l'analyse de bases de données statistiques du secteur.

En termes de gouvernance, la non-clarification du mandat et de l'autorité des intervenants au niveau institutionnel, juridique et réglementaire, alimente la confusion des rôles ainsi que des conflits récurrents de compétences et de responsabilités à l'intérieur du secteur. Un exemple d'actualité illustrant ce propos est l'implication du BMPAD dans la gestion du sous-secteur des produits pétroliers, alors que le rôle de cette institution est de *monétiser* les aides en nature accordées à l'État haïtien et, depuis l'interruption du programme Petrocaribe, il n'y a plus de produits pétroliers à *monétiser*.

Pour redresser les carences institutionnelles préjudiciables au fonctionnement harmonieux du secteur, il convient de fixer les responsabilités et de définir les compétences des fonctions de planification, de contrôle et de mise en œuvre de la politique énergétique nationale, de coordination et de suivi des actions des institutions publiques, privées, agences internationales, organisations non gouvernementales et autres entités impliquées dans le secteur de l'énergie en Haïti. La fixation des responsabilités devra concerner aussi bien les engagements (nationaux et

¹ **MTPTC** : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

MEF : Ministère de l'Économie et des Finances

MCI : Ministère du Commerce et de l'Industrie

MDE : Ministère de l'Environnement

EDH : Électricité d'Haïti

BME : Bureau des Mines et de l'Énergie

BMPAD : Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement

internationaux) à prendre pour le secteur que la coordination de l'usage des fonds publics destinés aux plans, programmes et projets relatifs au domaine de l'énergie.

(3) Les actions souffrant d'un manque d'efficacité

L'objectif qui avait été annoncé par feu le Président, Jovenel Moïse, à grand renfort de médiatisation tout au cours de son mandat, d'électrification de l'ensemble du territoire, exprimé par son slogan de « *Courant 24 sur 24* », et inscrit explicitement au programme du Premier Ministre Céant (DPG point 78, page 34) était excessivement ambitieux. Malheureusement, les résultats ont été bien en deçà des promesses proclamées. Quelle étaient les causes possibles de ce contre-performance ?

○ L'incapacité de mobiliser des financements à la hauteur des objectifs

Les ressources financières réclamées par un programme de construction de centrales, de sous-stations et de réseaux électriques pour couvrir l'ensemble du territoire national se chiffraient raisonnablement de l'ordre de plusieurs milliards de dollars américains, quand on prend en compte les dépenses en capital (l'investissement), ainsi que les coûts d'exploitation. Tandis que la capacité budgétaire de l'État haïtien avoisinait seulement USD 1,4 milliards de recettes totales projetées (2017-2018), et ces prévisions de rentrées devaient répondre aux besoins de tous les secteurs confondus. Prenant l'année fiscale 2017-2018 comme référence, on constate que les prévisions de financements internes d'investissements s'élevait à USD 0,5 milliards, les prévisions de financement externes d'investissements ne dépassaient pas USD 0,4 milliards et les projections de dépenses courantes dépassaient à peine USD 1,1 milliards. Ces chiffres révèlent que les montants nécessaires pour répondre aux objectifs, pour le seul sous-secteur de l'électricité, ne seraient pas trouvés.

○ Électrification rurale par Systèmes solaires domestiques

Afin de répondre aux besoins des habitations rurales situées loin des réseaux électriques existants, l'option choisie fut de subventionner à 50% l'achat de *Systèmes solaires photovoltaïque individuels à usage domestique* ou *systèmes solaires domestiques (SSD)*, communément appelés des « *kits solaires* ». Cette option est bien adaptée aux

conditions. L'utilisation des coopératives de crédit ruraux pour la gestion des paiements des systèmes devrait assurer une collecte de proximité et les paiements recueillis devaient permettre d'acheter d'autres SSD et intégrer continuellement de nouveaux clients ruraux dans le programme. Deux contraintes ont entravé l'exécution de ce programme. La première est l'absence de systématisation : les SSD ont été distribués par un responsable, plutôt que par un programme décentralisé – ce qui a considérablement ralenti le déploiement et l'ont involontairement lié à la politique. La seconde contrainte fut établie par l'interférence intempestive de personnalités politiques diverses qui voulaient prendre crédit pour le déploiement du programme (alors qu'ils n'y étaient pour rien). Ces personnalités ont prétendu que les produits qui devaient être remboursés à moitié étaient des dons, rendant pratiquement impossible la récupération des fonds pour la pérennité du programme.

○ Mépris total de sous-secteurs entiers

Deux sous-secteurs énergétiques sur trois sont entièrement escamotés en termes de leur prise en charge adéquate par les instances étatiques : le secteur énergie domestique et le secteur des produits pétroliers. Cette négligence est d'autant plus remarquable que cela indique que les responsables concernés – ainsi que leurs conseillers – n'étaient pas imbus des paramètres critiques suivants :

1. Le marché du bois de feu et du charbon de bois avait été évalué par le BME (certes en 2012, la dernière année de production du Bilan énergétique national) comme constituant plus de 75% de toute l'énergie consommée dans le pays. Il représentait alors un marché de plus de USD 300 millions. Ce chiffre a très probablement augmenté depuis lors.
2. Le marché des produits pétroliers, quand à lui, constitue plus de 20% de l'énergie consommée en Haïti. Selon les statistiques de la BRH, les importations d'hydrocarbures (incluant le bitume) ont coûté plus de USD 940 millions en 2018 et USD 1 milliard en 2019. La faiblesse dans la gestion de ce secteur est à la base de ruptures de stock répétés et des crises du transport et de l'économie qui en découlent.

Pour ces raisons, ces sous-secteurs méritent au moins autant d'attention et de ressources que celui de l'électricité. La liste des effets obtenus énumérés dans le cadre matriciel traitant de l'énergie démontre clairement que cela n'est pas le cas : pratiquement aucun résultat n'est enregistré dans ces domaines en dépit de la planification. Les conséquences de cette négligence se font cruellement sentir dans l'économie du pays, l'environnement naturel du territoire et la société haïtienne.

○ *Le déficit de communication publique informative et motivante*

La gestion appropriée de tout secteur stratégique suppose comme support indispensable une communication publique bien pensée, planifiée, et professionnellement exécutée. Cette communication a pour objectifs principaux de jauger les attentes des citoyens, de les consulter autour des orientations proposées, puis de les informer sur les options adopter et de les motiver à se les approprier.

Une communication publique efficace commence par une compréhension fine, par les décideurs, de la nature des objectifs poursuivis. Elle se poursuit par la capacité de jauger adéquatement des paramètres de mis en œuvre des actions planifiées et d'atteinte des objectifs. La grande faiblesse dans ces domaines produit des messages incohérents, qui provoquent des attentes irréalistes et, en fin de compte, l'insatisfaction et l'irritation tant du public visé que des acteurs impliqués dans les processus.

Une telle communication, pour être efficace, gagne à être transparente, équilibrée, facilement compréhensible, convaincante et inspirante. En dépit des pressions égocentriques souvent inévitables autour des communications politiques, les concepteurs ont tout intérêt à produire des messages qui créent des connexions avec le public visé et établissent leur crédibilité.

Dans la matrice des objectifs et des résultats, un programme de communication structuré brille par sa totale absence. Il en est résulté un niveau d'insatisfaction élevé des citoyens **en dépit de résultats record dans le domaine de l'électricité dans le pays** sur la période 2017 – 2020, comparée à plusieurs décennies préalables.

- La carence de personnel formé et expérimenté

Ces manquements à la bonne gouvernance, dans l'exécution et dans les résultats obtenus dans le secteur de l'énergie sont, en partie, imputables au déficit de développement de la capacité des ressources humaines de tous ordres appelées à intervenir efficacement dans le secteur.

Au niveau des décideurs (politiques), ils ne semblent pas posséder une connaissance des éléments fondamentaux du secteur de l'énergie. Cette compréhension semble aussi faire défaut aux conseillers et au personnel de support dont le rôle est justement d'apporter les appuis techniques indispensables aux responsables politiques.

Au niveau des techniciens de l'État, la communauté des techniciens en énergie du secteur public n'est pas très étoffée en dehors de l'EDH : on y trouve peu de spécialistes en efficacité énergétique, en gestion des marchés énergétique, en ingénierie des systèmes d'hydrocarbures, etc. Les cadres et experts formés dans les diverses disciplines traitant des ressources énergétiques, de l'analyse ou la conception de systèmes énergétiques, et ceux qualifiés pour gérer les différents marchés énergétiques ou encadrer les gestionnaires de ces marchés sont, malheureusement peu nombreux dans la fonction publique à l'échelle du pays. Il en résulte un secteur public de toute évidence déficient en personnel qualifié dans la pléthore de spécialités liées au trois principaux sous-secteurs de l'énergie prioritaires en Haïti.

(4) Les actions démontrant leur faiblesse en termes d'efficience

Cette dernière catégorie regroupe quatre (4) actions visant des objectifs louables, effectivement planifiées et mises en œuvre. Elles semblent pourtant très inefficaces dans leur exécution.

- Construction des nouveaux micro-réseaux du Nord-est

Trois micro-systèmes étaient planifiés pour les villes de Mont Organisé, Capotille et Valières dans le Département du Nord-est. L'État haïtien obtint un engagement de support international via un don du Japon et la gestion du projet par le PNUD. En 4 ans

depuis la signature de l'engagement, les appels d'offres ont été lancés pour chacune des localités séparément plutôt que de profiter de la proximité de ces villes pour mobiliser une seule compagnie dans cette région difficilement accessible. En raison des limitations dans la disponibilité du financement, il en a résulté qu'une seule micro-centrale, celle de Mont Organisé, a été complétée en 4 ans au lieu de le faire avec efficacité en moins de 2 ans.

○ Installation de 70,000 compteurs prépayés

En 2020, l'EDH a engagé une firme pour entamer le remplacement de 70,000 compteurs mécaniques par des compteurs électroniques programmables (« *smart meters* ») et le processus est encore en cours. Mais le projet pilote d'essai avait commencé en 2013, sans frais pour l'EDH ou l'État haïtien, avec une centaine d'unités dans deux quartiers. Ces compteurs, avec leur système de gestion commerciale informatisé, ont fonctionné avec succès pendant sept (7) ans, facilitant visiblement la collecte de l'argent dû, avant que la compagnie n'engage enfin un contrat, après appel d'offre. Sachant qu'à côté de la fraude, une des plus grandes faiblesses de l'EDH est la production des factures et le recouvrement des sommes dues², chaque année de retard dans la mise en œuvre de ces installations représente donc un manque à gagner important pour l'EDH et l'Etat haïtien qui subventionne le fonctionnement de l'EDH. Le contrat de la compagnie Nuri Telecom engagée pour la mise en place du nouveau système de compteurs et du logiciel de gestion commerciale s'étend sur une durée de cinq (5) ans, incluant la formation des employés de la Direction commerciale de l'EDH qui vont prendre la relève de la gestion une fois le contrat arrivé à terme. Plus les installations se font rapidement, plus les rentrées de l'EDH vont augmenter proportionnellement. Pourtant, au lieu d'engager des équipes d'ingénieurs et de techniciens haïtiens pour augmenter le rythme des installations sur le terrain, la compagnie a opté de travailler uniquement avec des coréens et quelques employés de l'EDH. Le temps perdu par l'EDH avant d'engager le contrat et le choix de ne pas engager des équipes locales pour accélérer les installations sont deux facteurs démontrant la grande inefficacité dans la mise en œuvre de cette solution pourtant avantageuse pour la compagnie de service électrique EDH.

² Selon l'EDH, en octobre 2018, seulement 27 658 sur 147 476 abonnés (soit 18,75%) des abonnés avait payé leur facture.

○ Cas de la Centrale du Parc Industriel de Caracol : ajout photovoltaïque et concession

Un autre cas d'une grande inefficience en termes de temps et d'argent : celui de la centrale électrique du Parc Industriel de Caracole (PIC). Ce parc industriel possède depuis 2012, pour son alimentation en énergie, une centrale électrique de 10 MW opérant au Mazout. Puisque le PIC n'utilise pas toute la capacité de cette centrale, il fut décidé d'engager un gestionnaire temporaire (une ONG américaine NRECA International Ltd³, en 2013) qui serait financé par un don de USD 24 Millions sur 3 ans de l'USAID, et de l'utiliser pour desservir également les communes avoisinantes : Limonade, Terrier Rouge, Trou du Nord et Sainte Suzanne. En plus du donateur, l'USAID, cette action impliqua : le gestionnaire commercial, NRECA International ; un opérateur de la centrale, ESD ; le World Council of Credit Unions qui géra une initiative pour le paiement des factures d'électricité sur les appareils mobiles; et le Cadmus Group pour fournir une expertise sur la conformité environnementale. Après cette période, en 2017 donc, une concession serait octroyée, par appel d'offre, à une firme privée pour l'opération commerciale du système. Le processus est encore en cours aujourd'hui, en 2021, six ans plus tard et implique l'USAID, la Banque Mondiale, la Cellule Énergie du MTPTC, l'ANARSE, l'UCGPPP⁴ du MEF, l'EDH, NRECA International, la multinationale de consultations financières Deloitte, le consultant juridique GIDE et le consultant technique Tractabel. Vu l'échec de l'EDH dans le Nord-est⁵ depuis 2009 et ailleurs dans le pays au cours des 50 ans d'existence de la compagnie, il fut logiquement décidé d'expérimenter une approche mixte, où les compagnies publiques et privées coexisteraient sur le territoire, comme cela se fait dans le reste de l'hémisphère. Toutefois, un observateur est en droit de questionner l'efficience de l'ensemble de la démarche quand on considère un financement de USD 24 M sur 3 ans à NRECA, plus six (6) années de délais supplémentaires (incluant forcément des frais additionnels à NRECA sur ces 6 ans) et

³ NRECA International Ltd: *National Rural Electric Cooperative Association International Limited*. Une organisation américaine à but non lucratif de services d'électricité pour le développement rural, créée en 1962, qui met en œuvre des projets dans les pays en développement.

⁴ UCGPPP : Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public-Privé du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

⁵ Selon un media en ligne, Haiti News 2000: "La Centrale de Chévry [construite en 2009] fournit 6 heures d'électricité par jour aux villes du Nord-Est. Pour le faire, l'EDH se charge d'un approvisionnement mensuelle de 300 Millions de Gourdes de carburant, tandis que les recettes mensuelles du département dans son intégralité, ne dépassent pas 300,000 Gourdes, soit seulement 10% du coût du carburant."

l'implication de deux (2) bailleurs, quatre (4) entités publiques et quatre (4) firmes privées internationales. Cette expérience a duré 9 ans à date et représente une illustration symbolique de l'inefficience de la dépendance d'Haïti en l'aide internationale.

Conclusions et recommandations

L'analyse de l'évolution du secteur de l'énergie au cours des quatre dernières années, de 2017 à 2020 inclusivement, a permis de faire trois constats principaux. D'abord que, des principaux sous-secteurs clés pour Haïti, le sous-secteur de l'électricité a été le mieux pourvu en volonté politique et en ressources. Il en est résulté un volume de réalisations concrètes (dans ce sous-secteur) possiblement inégalé au cours des trois dernières décennies, mais largement passé sous silence. Ensuite, qu'en dépit de cette performance, les citoyens ont ressenti un grand niveau d'insatisfaction et même de colère en raison, à la fois, des objectifs trop ambitieux mis en avant, de l'impossibilité de mobiliser les importantes ressources financières requises pour de tels objectifs, de l'incohérence de certaines actions, de l'inefficacité d'autres et de l'inefficience d'autres actions encore. Enfin, nous avons pu constater que la majeure part du secteur de l'énergie n'a pratiquement pas été pris en compte formellement par le secteur public, une lacune attribuable à l'incompréhension du secteur, de l'inexistence des institutions nécessaires ainsi qu'au déficit patent de ressources humaines dotées des compétences idoines.

Nous pouvons en déduire certaines recommandations que résumées comme suit. (1) L'établissement d'une politique énergétique formelle est indispensable et non négociable pour l'avancement régulier et dynamique du secteur. Cette politique publique sera suivie d'un plan détaillé et d'un calendrier réaliste. (2) La mise en place des institutions publiques adéquates (Direction de l'énergie, Agence d'électrification rurale, etc.) et de programmes de formation des ressources humaines appropriées est aussi une condition *sine qua non* à un progrès réel dans l'accès à l'électricité dans le pays. (3) Un financement adéquat, proportionné aux objectifs fixés est, sans aucun doute, nécessaire. (4) Les sous-secteurs de l'énergie domestique, des produits pétroliers et de l'électricité doivent être pris en compte avec le même niveau d'attention et d'application, car les services énergétique qu'ils

fournissent sont out aussi stratégiques. (5) Une communication transparente et équilibrée des différentes étapes et des actions doit être établie, en s'assurant de publications accessibles en permanence (sur Internet) et présentant : la politique énergétique, la planification pour le secteur, les budgets, les réalisations, le degré d'avancement et le bilan des dépenses. (6) Finalement, quoique difficile à accomplir, un certain niveau d'indépendance vis-à-vis du gouvernement et du pouvoir politique est crucial pour assurer la poursuite d'objectifs de long terme, un secteur de l'énergie sain, une évolution constante, des résultats durables et des services énergétiques de qualité accordés à toute la population du pays.